

Bulletin municipal - Briaucourt



Décembre 2023

LE MOT DU MAIRE

Chères Briaucourtoises, Chers Briaucourtois,

Nous voilà de nouveau au rendez-vous du traditionnel bulletin municipal. A travers lui, l'activité de la commune et les principaux moments de l'année 2023 sont retracés.

Pour ce qui me concerne, je vous fais tout d'abord part de mes vœux les plus sincères de bonheur et de santé pour 2024, et souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants que j'invite à venir se présenter en mairie, afin de faire connaissance et mettre à jour les données concernant la population municipale, utile notamment pour l'action sociale.

Par ailleurs, je tiens à remercier les habitants qui ont œuvré à titre bénévole au bon déroulement de cette année 2023, en aidant la commune, d'une manière ou d'une autre, que ce soit lors d'événements climatiques pour sécuriser le réseau routier communal, en matière d'entretien ou d'embellissement des espaces verts communaux riverains de leur propriété et de bâtiments communaux, l'assistance à la maintenance de notre rhizosphère qui traite les eaux usées ou encore la prise d'initiatives pour les animations locales pour petits et grands. La participation citoyenne au bien de notre communauté villageoise est une valeur de plus en plus rare, qu'il convient de préserver, dans l'intérêt de chacun et de notre sens du vivre ensemble.

Espérons tous que 2024 et les prochaines années nous permettent de mieux nous projeter dans l'avenir face aux incertitudes actuelles de tout genre, que ce soit au niveau local, national ou mondial, tout étant lié.

Enfin, j'ai une pensée particulière pour les trop nombreuses personnes qui nous ont quittés l'an passé.

Vous souhaitant une bonne lecture de ce bulletin qui tente de se vouloir exhaustif, n'hésitez pas à contacter la mairie ou les élus pour tout complément d'information.

Le Maire

Nicolas Choux

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie :

Mardi de 13h à 17h00

Judi et vendredi de 8h15 à 11h45

Permanence du maire : Jeudi matin de 9h à 12h ou sur rendez-vous

Tél. : 03.84.49.86.68

9 rue de la Mairie

70800 BRIAUCOURT

Mél : mairie.briaucourt70@orange.fr

Impression : Print O Com, Saint-Loup-sur-Semouse - Edition : mairie de Briaucourt

Etat civil 2023

<u>Ils se sont mariés :</u>	<u>Ils nous ont quittés :</u>
<i>V. Choux et N. Baptiste, 6 mai, B. Poirson et A. Frechin, 10 juin, V. Poirot et V. Zyta, 1^{er} juillet, J.M. Vauthier et G. Koch, 8 juillet.</i>	<i>Hauswirth C. 8 mars, 80 ans, Chevalley J., 24 juin, 88 ans, Beugnot C., 6 juillet, 76 ans, Laurent P., 24 juillet, 65 ans, inhumé, non domicilié, Algarte H., 6 août, 66 ans, décédé au village, non domicilié, Beugnot A., 27 août, 54 ans, Hauswirth N., 10 octobre, 70 ans, inhumée, non domiciliée, Beugnot F., 18 octobre, 78 ans.</i>

Résultats du recensement par l'INSEE

Le recensement de la population de Briaucourt, mené en janvier 2023, a livré ses résultats :

- 246 habitants,
- 138 habitations,
- 140 logements dont 123 résidences principales, 10 secondaires et 7 vacants.

Cette population sera prise en compte pour de nombreuses démarches auprès des administrations telles que les demandes de subvention. Ce recensement a également permis de fournir des informations sur les caractéristiques de la population, comme l'âge, les professions, les moyens de transport utilisés, les conditions de logement...

ECOLE – REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE LA LANTERNE

A la rentrée de septembre 2023, l'école comptait 113 élèves dont 23 de Briaucourt, à raison de 4 en petite section, 2 en moyenne section, 1 en CP, 3 en CE1, 6 en CE2, 4 en CM1 et 3 en CM2. Nos enfants constituent le deuxième plus important effectif après Conflans, sur les 6 communes membres du regroupement scolaire.

La coopérative scolaire, qui vous propose chaque année à la vente, des fleurs ou autres chocolats par exemple, contribue à dégager un bénéfice pour financer des sorties scolaires telles que des sorties ski au Ballon d'Alsace, la découverte d'expositions itinérantes, des ateliers sportifs inclusifs, ainsi que des projets artistiques comme « l'école qui chante ».

Les parents agréés qui ont aidé à la mise en œuvre des différentes sorties sont vivement remerciés car, sans eux, les enfants n'auraient pas pu vivre de telles expériences.

Le périscolaire, quant à lui, géré par les Francas, offre bien des occupations aux enfants tels que des ateliers « jeux traditionnels », de chiffres et de lettres, pratique du baseball, des ateliers pâtisserie et découverte de la cuisine du monde, ou encore des sorties accrobranche.

La majorité des démarches aux Francas s'effectue sur Internet sur <https://francas70.fr/conflans-sur-lanterne>.

Par ailleurs, concernant l'école proprement dite, les 6 communes membres du regroupement que sont Briaucourt, Conflans, Ainvelle, Francalmont, Dampierre et Bassigny, accompagnées de Velorcey, Meurcourt et La Villedieu, ont été retenues au programme de l'Etat dénommé « Village d'avenir » qui nous permettra de débiter des études pour la réhabilitation des bâtiments de l'actuelle école.



TECHNOLOGIES

Travaux sur les pylônes électriques

L'entreprise « Réseau de transport d'électricité » (RTE), dont le principal actionnaire est EDF, a opéré à l'automne 2023 à des travaux sur la ligne Haute Tension Fougerolles – Conflans passant sur notre territoire. Cette ligne électrique à réhabiliter, de 63 000 volts, est d'une longueur de 19,7 km environ et la distance moyenne entre deux supports est d'environ 217 mètres. Elle a été construite en 1959. L'état des lieux réalisé ayant montré qu'elle nécessitait des travaux de maintenance sur les supports, c'est ainsi que 7 pylônes ont été remplacés totalement ou partiellement et 1 pylône consolidé au niveau des fondations sur le territoire de Briaucourt, d'où le passage fréquent de transports exceptionnels que vous avez pu constater en octobre / novembre.

Assemblage au sol des tronçons de pylônes et levage



Levage d'un pylône



Antenne relais

Le mercredi 19 avril, en mairie, la population était invitée à échanger sur le projet de l'opérateur Free Mobile d'implanter une antenne relais aux abords de la route départementale 229, en direction d'Ainville. Cette antenne devrait s'ériger fin janvier 2024. D'une hauteur de 30 mètres, elle permettra de pallier l'insuffisance de couverture de téléphonie mobile et d'Internet sur la commune, en concernant les technologies 3G et 4G pour les quatre opérateurs (Free, Bouygues, Orange et SFR).

Site Internet

La commune dispose enfin d'un site Internet officiel qui perdurera !

L'adresse est la suivante : <https://briaucourt70.fr/>

Il s'agit de diffuser sur Internet le maximum de documents publics concernant notre commune, afin de permettre un meilleur accès à l'information et aux services. Ainsi, vous pourrez sur ce site, aussi bien demander votre inscription sur les listes électorales, demander un acte de naissance, prendre connaissance tant des arrêtés municipaux en vigueur que de la carte des parcelles forestières de la commune, ou encore effectuer une réservation de la salle des Brossottes en ligne.

N'hésitez pas à le consulter et à le faire connaître. Il sera enrichi d'informations au fur et à mesure des mois et des actualités.

PanneauPocket

Il est rappelé que l'application dénommée « PanneauPocket » est téléchargeable sur vos smartphones, afin d'être informés en direct des informations urgentes et moins urgentes concernant la commune mais aussi d'autres collectivités.



Retrouvez toutes les informations de la commune sur PanneauPocket, n'hésitez pas à télécharger l'appli.



Ateliers numériques

Le mercredi 22 mars, salle du Conseil municipal, des ateliers numériques ont été organisés par Orange, suite à l'arrivée de la fibre optique au village, avec comme thèmes : la protection des données personnelles et la découverte des réseaux sociaux. Plusieurs habitants du village étaient présents ainsi que des environs.

NATURE - ENVIRONNEMENT

Tempêtes et orages de juillet



Lors de plusieurs tempêtes et orages qui ont eu lieu en 2023, diverses branches et arbres sont été cassés, au village comme sur la route d'Abelcourt. Merci aux habitants d'avoir contribué à ramasser ces bois qui représentaient un danger pour les usagers de la route, dans ces circonstances imprévues.

Natura 2000

Dans le cadre du partenariat avec Natura 2000, dont une partie du territoire communal en fait partie, côté rivières essentiellement, plusieurs actions ont été menées.

Le **chèvrefeuille** a été éradiqué avec l'ONF, au lieu-dit La Vaivre, sans participation citoyenne comme envisagé initialement, cette opération ayant été menée en semaine, sans avoir été préalablement prévenus de la part de l'ONF.

La soirée de présentation du **castor**, en lien avec la Maison de la Nature et de l'environnement, le vendredi 2 décembre 2023, en salle des Brossottes, a permis de mieux comprendre l'espèce et son intérêt pour l'environnement. Il est rappelé que le castor, si aucune hutte de castor n'est recensée à ce jour sur Briaucourt, c'est en raison du fait qu'il colonise actuellement de préférence tous les petits cours d'eau adjacents. Mais son arrivée sur La Lanterne ne saurait être que très proche. Le castor n'est à ce jour que de passage sur notre territoire, étant précisé qu'il peut déambuler aisément sur 25 km de cours d'eau sans y être « domicilié ».

Pour 2024, Natura 2000 envisage des actions sur site entre Briaucourt et Dampierre-les-Confians sur la thématique des chouettes (soirée présentation des espèces et atelier de construction de nichoirs).



Haies

La Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Saône a pris contact avec la commune dans le cadre du projet national **SENSIBILIS'HAIE**, porté par le Ministère de l'Agriculture, la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office français de la biodiversité, visant à sensibiliser à l'importance des haies dans nos paysages. C'est ainsi que plusieurs dizaines d'arbres et arbustes seront plantés le long de la RD 28, côté terrain de foot route de Luxeuil, vraisemblablement le 31 janvier, en la présence de la Fédération départementale de chasse et des chasseurs du village. Les enfants seront également invités à y participer, pour comprendre l'intérêt d'une telle action.

SENSIBILIS'HAIE

La haie, une alliée précieuse pour la biodiversité

Intérêts environnementaux

- Restaure la biodiversité
- Limite le réchauffement climatique (stockage du carbone)
- Protège les sols (ruissellement, glissement de terrain, etc.)
- Limite l'érosion
- Zone de refuge pour les animaux

Intérêts paysagers

- Élément fort du patrimoine de nos paysages ruraux
- Maintient la diversité des paysages

Intérêts économiques

- Source de bois d'œuvre et bois de chauffage (bûches, copeaux pour chaudière, planches, poutres, piquets pour clôtures...)
- Production de baies, de fleurs, de miel et de fruits

Intérêts agronomiques

- Protections contre les intempéries (vent, pluie, soleil, canicule)
- Contribution au bien-être animal
- Habitat pour les insectes pollinisateurs des cultures agricoles
- Préservation de la qualité de l'eau (limitation du ruissellement, rétention de matières en suspension)

Intérêts sociétaux

- Garantie d'un cadre de vie de qualité
- Balisage des chemins
- Découverte de la faune et la flore
- Compréhension des écosystèmes

Le projet Sensibilis'haie

Le projet Sensibilis'haie, porté par la Fédération Nationale des Chasseurs et cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité, s'adresse aux communes rurales de tout le territoire métropolitain. La Fédération Nationale des Chasseurs, les Fédérations Départementales et Régionales des Chasseurs accompagnent les communes pour implanter une haie d'arbres variés sur leur territoire en échange d'un engagement à la bonne gestion et à la préservation de la haie. C'est un geste de plus en faveur de l'environnement et la biodiversité.

Une haie diversifiée

Les différentes strates de la haie jouent des rôles complémentaires pour la biodiversité. La **strate arborée** favorise la nidification des oiseaux ; les rapaces nocturnes et certaines chauves-souris utilisent les cavités situées en hauteur dans les arbres. La **strate arbustive** permet à la haie d'être touffue. Elle fournit un abri et de la nourriture pour les oiseaux, les mammifères ou les insectes. La **strate herbacée** est composée généralement d'un mélange de fleurs sauvages, de légumineuses et de graminées. C'est un lieu de passage mais également une zone de nidification et d'alimentation pour les insectes, les oiseaux, les reptiles ou les mammifères.

L'engagement des communes

Les communes rurales sont l'une des principales entités à pouvoir agir pour préserver et restaurer les espaces naturels et la biodiversité. En participant au projet Sensibilis'haie en partenariat avec la Fédération locale des Chasseurs, les communes montrent leur intérêt et leur volonté à agir en faveur de la haie.

L'engagement des chasseurs

Les chasseurs font partie des principaux acteurs dans l'aménagement du territoire rural et travaillent depuis des décennies à la préservation des espaces naturels, via des chantiers d'amélioration, d'implantation de haies, de bosquets, de restauration de marais, d'ouverture du milieu, ou de plantation de couverts favorisant l'installation de la petite faune. Sur l'année 2020-2021 les Fédérations des Chasseurs ont planté près de 572 km de haie, semé plus de 29 500 ha de cultures d'intérêt faunistiques et floristiques et aménagé presque 13000 ha de zones humides !

Frelons asiatiques

Un nid de frelons asiatiques a été découvert au village par les habitants riverains, à environ 8 m de hauteur, rue des Noyers. Il a alors été signalé par la mairie sur le site www.lefrelon.com, avant de contacter la société FB3D à Fougerolles pour le détruire.

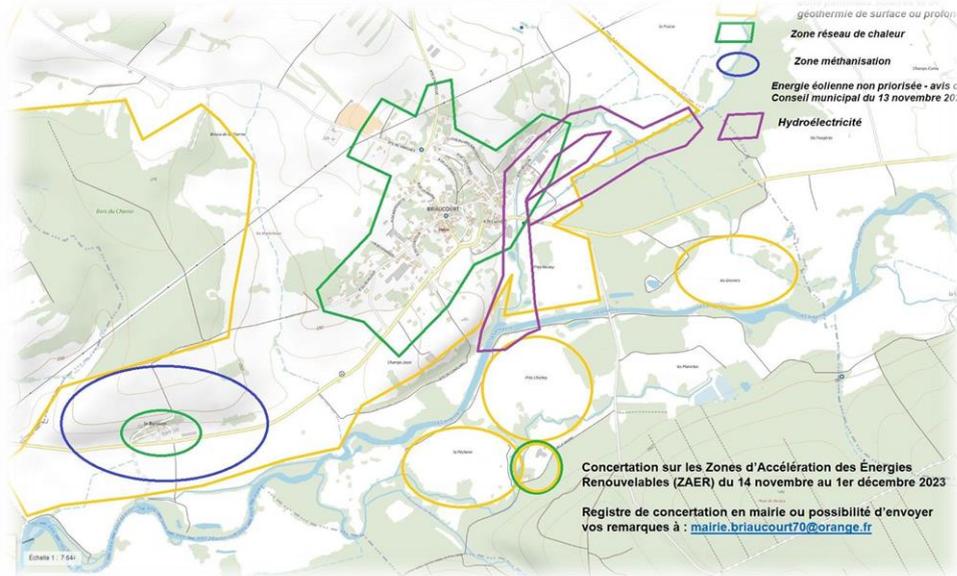
En effet, cette espèce est invasive et doit être détruite par un professionnel. N'hésitez pas à le signaler également en mairie si vous apercevez un nid dans les arbres cet hiver, étant précisé que le frelon asiatique peut établir son nid dans tout endroit (sol, tronc d'arbre, charpente...).



Zones d'accélération pour la production d'énergie renouvelable

Du 14 novembre au 1er décembre inclus a eu lieu une consultation publique, et ce, suite à la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 qui demande aux communes de définir sur leur territoire, après concertation auprès de leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (biomasse, géothermie, solaire, biogaz, éolien, énergies de récupération...).

Ces zones constitueront des périmètres au sein desquels les porteurs de projets seront incités à développer les études et travaux relatifs à la production d'énergie renouvelable. Ci-dessous la cartographie des zones prioritaires, étant précisé que ce zonage ne sera pas pour autant contraignant...



Assainissement collectif

Suite à problème survenu en 2023, il est rappelé qu'il convient de ne pas déverser dans les rues ou dans les regards publics ou privés, des liquides nocifs de type peintures, solvants ou autres afin de préserver la station d'épuration qui fonctionne, rappelons-le, grâce à des roseaux. Ces produits ont pour conséquence de tuer ces plantes indispensables au traitement des eaux usées, d'où des complications dans la remise à niveau de la qualité dudit traitement, et un coût supplémentaire non négligeable qui se répercute sur l'ensemble des factures d'assainissement collectif.

Merci d'être vigilants.

En 2024, la révision du schéma d'assainissement devrait débuter, la commune étant dans l'attente du feu vert des organismes partenaires (Département, Ingénierie 70, Agence de l'eau).

Biodéchets – Point d'apport volontaire (PAV)

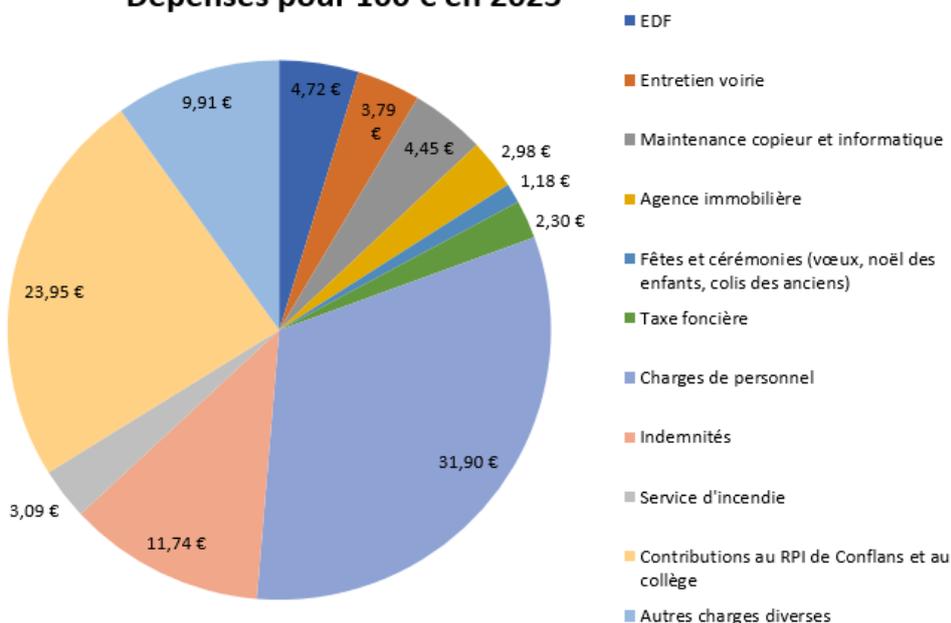
Il est rappelé que des sacs en papier biodégradable sont à la disposition des usagers du point d'apport volontaire en biodéchets, en mairie, tout comme des badges pour ceux qui souhaitent bénéficier de ce PAV.

NOS FINANCES

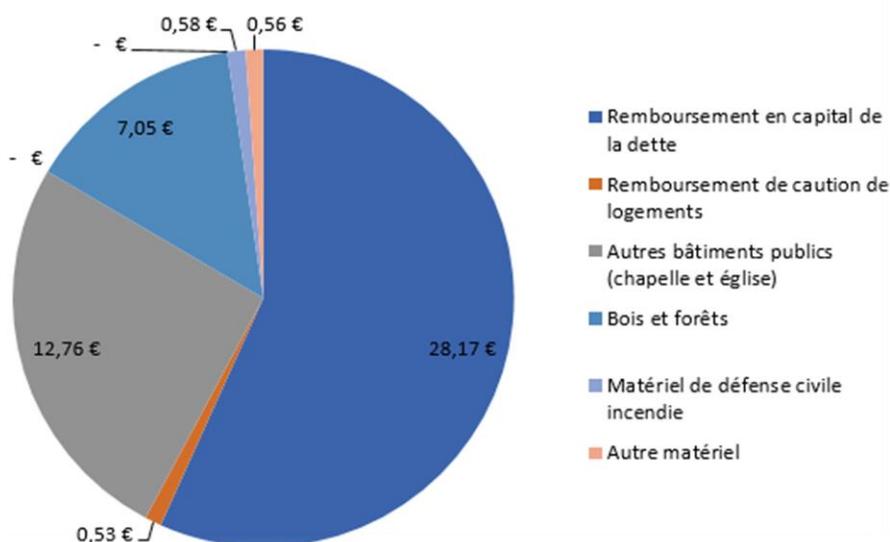
Tableau d'évolution des masses financières :

	Section	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (au 22/12)
Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	133 531,38 €	143 437,29 €	125 660,15 €	127 344,58 €	130 690,05 €	138 379,94 €
	Recettes de fonctionnement	277 120,59 €	163 518,70 €	144 115,59 €	141 695,51 €	170 349,77 €	172 964,49 €
	Résultat	143 598,21 €	20 081,41 €	18 455,44 €	14 350,93 €	39 659,72 €	34 584,55 €
Investissement	Dépenses d'investissement	225 974,34 €	148 196,69 €	43 372,25 €	89 270,33 €	83 332,89 €	44 068,98 €
	Recettes d'investissement	273 200,97 €	33 191,36 €	126 377,90 €	43 812,31 €	97 513,47 €	81 700,89 €
	Résultat	47 226,63 €	-115 005,33 €	83 005,65 €	-45 458,02 €	14 180,58 €	37 631,91 €

Fonctionnement Dépenses pour 100 € en 2023



Investissement Dépenses pour 100 € en 2023



Pour ce qui concerne l'endettement, la commune est redevable à ce jour de 325 000 € (travaux de réhabilitation de la mairie et création de logements communaux).

Budget Forêt

En 2023, Briaucourt a vendu pour 31 902 € de bois aux professionnels, aux enchères et sous contrat, pour des chênes, hêtres et chablis, aux entreprises Baudoin et Genet.

Nombre d'affouagistes saison 2023/2024	Recettes engendrées	Dépenses (travaux, entretien, frais)	Solde budget forêt
20	35 222,03 € (31 902,03 € de vente de bois à professionnels)	6 258,10 € de travaux sylvicoles et 2 928,86 € de frais ONF	26 035,07 €

URBANISME

Autorisations accordées

En 2023, 15 dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme ont été déposés en mairie, et instruits, à savoir :

- 8 certificats d'urbanisme d'information (principalement demandés par les notaires dans le cadre de successions, ventes ou donations) instruits par M. le Maire ;
- 6 déclarations préalables de travaux, pour un coût unitaire de 80 € facturé par Ingénierie 70 ;
- 1 permis de construire, pour un coût unitaire de 270 €, facturé par Ingénierie 70.

Pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, il vous est indiqué qu'il est désormais conseillé de passer par le site Internet <https://www.ingenierie70.fr/application-du-droit-des-sols.html> C'est une solution plus rapide et moins coûteuse tant pour le demandeur que pour la commune.

Terrains à bâtir viabilisés – Parcelle La Carrée

La seconde tranche des travaux de viabilisation des parcelles à bâtir communales, route de Conflans, a été réalisée, pour un montant total de 22 365,24 € T.T.C., financés par la vente d'une parcelle à 25 875 € T.T.C. A ce jour, quatre parcelles ont été vendues, dont une maison déjà construite et deux qui devraient être terminées en 2024. Restent alors 5 parcelles à vendre.

FIN DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE ET DES VITRAUX DE L'ÉGLISE

Les travaux de restauration de la chapelle du cimetière et de restauration des vitraux de l'église sont terminés. Ils représentent une dépense totale de 42 309,30 € TTC.

La commune percevra une partie de la TVA l'an prochain.

Leur financement est, à ce jour, décomposé comme suit :

- Etat = 0 €, contrairement à son plan de relance Patrimoine et ses engagements initiaux avec la commune,
- Région = Montant à venir, inconnu à ce jour car dépend du montant final des dons,
- Département = 7 988 €
- Fondation du Patrimoine = 19 040 €
- Commune = 15 281,30 € à ce jour, montant qui sera revu à la baisse à la fin de la mise en dons.

Il vous précisez que si vous êtes intéressés pour effectuer un don pour ces travaux, vous avez jusqu'au 15 janvier pour le réaliser sur le site Internet de la Fondation du patrimoine, laquelle Fondation offre un abondement de 20 € par tranche de 100 € collectés, déductibles des impôts.

SYNDICAT DE LA LANTERNE

En 2023, le Syndicat mixte d'aménagement de la Lanterne a pu finaliser ses derniers travaux, avant sa dissolution, sur BRIAUCOURT, en amont du lieu-dit « Aux Planches ». Cela consistait à supprimer des anciens enrochements et les déplacer sur la berge côté Nord, et ce, afin de rétablir un lit moins « destructeur » de la berge côté Sud.

Le Syndicat de la Lanterne sera substitué très prochainement par le Syndicat mixte du bassin versant de la Lanterne. Cette nouvelle structure aura une approche plus globale de la gestion de l'eau, au niveau du bassin versant concerné. C'est à ce titre que ce nouveau syndicat regroupera 7 communautés de communes dont 2 vosgiennes, soient 108 communes au lieu des 18 du précédent syndicat. Briaucourt y sera représentée.

Une petite étude historique a été menée par M. le Maire, parmi les documents d'archive en lien avec les cours d'eau, de 1806 aux années 1930. Il s'avère que chaque année, au mois d'avril ou mai, une enquête publique avait lieu durant un mois afin de répertorier les propriétaires riverains d'un cours d'eau, intéressés pour entretenir et curer eux-mêmes les berges et le lit dudit cours d'eau. A défaut de s'être inscrit sur le registre dédié, les propriétaires se voyaient soumis à une taxe spécifique pour dédommager la commune des frais qu'elle engageait pour l'entretien de ces cours d'eau.

Ainsi, on y retrouve plusieurs cours d'eau, petits et grands, certains disparus sur le terrain, de nos mémoires ou ayant changé de nom tels que celui des Tennaillaux, des Planches, de la Vaivrotte, des Prés Lambert, des Rateux, de Pré Noiroto, du Cloterot ou de la Reverotte. Quant à La Lanterne telle qu'on l'apprécie à ce jour, elle fut redressée en amont du pont, après diverses expropriations, études et travaux qui se sont déroulés entre 1883 et 1902.



SYNDICAT DES EAUX DU BOULAY

Les différentes analyses d'eau effectuées en 2023 ont de nouveau été préoccupantes du 7 septembre au 9 novembre derniers. Elles révélaient une concentration excessive en arsenic, et ce, du fait du recours au forage, en complément des deux sources, pour assurer un volume d'eau suffisant pour les deux communes (Ainville et Briaucourt), les nappes phréatiques étant trop basses par rapport à la normale. L'eau du forage n'étant pas « en mouvement », sa concentration en arsenic est très souvent en excès.

En 2024, le syndicat a prévu dans son budget une distribution de bouteilles d'eau potable en cas d'un nouvel épisode de restriction.

Un tarif unique, quelle que soit la consommation, sera appliqué en 2024 à hauteur de 1,50 € le m³ ainsi qu'un abonnement unique à 30 €.

Enfin, n'oubliez pas de vérifier régulièrement le chiffrage de vos compteurs afin de prévenir une éventuelle fuite sur votre réseau.

En cas de problèmes liés à vos compteurs d'eau (fuites, corrosion excessive, comptage bloqué, surconsommation...), il convient de contacter rapidement le Syndicat des eaux du Boulay (Président, M. Jérémy Faivre au 06 65 98 22 09 / 03 84 49 86 68 / mairie.briaucourt70@orange.fr).

CEREMONIES PATRIOTIQUES

Commémoration - 8 mai 2023

Merci à tous les participants à la journée de commémoration du 8 mai 1945, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, d'élus locaux, des anciens combattants, sans oublier les enfants, leur institutrice ainsi que la Clique de Conflans qui ont su mettre en relief cette belle cérémonie !



Amateurs de tambours ou d'instruments à vent, la Clique de Conflans vous attend dans ses rangs, de 7 à 77 ans !



Commémoration – 11 novembre

Il en est de même pour la cérémonie du 11 novembre où vous fûtes nombreux à braver la pluie au matin. Le devoir de mémoire est plus que jamais au centre des préoccupations liées à l'actualité, ne l'oublions pas et soyons dignes de ceux qui sont morts pour la France pour nos droits et liberté !

CULTURE - HISTOIRE

Cirque 11 avril

Le cirque Western est venu une nouvelle fois au village le 11 avril, Place du Monument, partager ses spectacles divers et variés, entre clowns et jeux participatifs avec les enfants présents du village et des alentours. Les propriétaires du cirque, une vraie famille d'artistes de 4 à 50 ans, ont su faire renaître chez certains leurs âme d'enfants.



Résidence d'artiste jeudi 29 juin à 18h 😊

Sur le thème "Les chiens font leur cinéma!", les anciens propriétaires de l'ancien « Ranch de la Vaivre », route d'Abelcourt, professionnels du dressage d'animaux, du monde du spectacle et du cinéma, sont venus présenter leur nouveau spectacle de la compagnie Dog Trainer.

Ce fut l'occasion à de nombreuses personnes du village et des environs de découvrir leurs talents.

Clin d'œil à Yves Claudé

Yves Claudé, qui vit à Montréal, au Québec, est le fils du couple d'instituteurs présent au village dans les années 1950. A cette époque, les classes étaient mixtes : les petits à l'école avec sa maman, au rez-de-chaussée du bâtiment de la Mairie, et son père, quant à lui, avec les plus grands dans un bâtiment derrière l'église, aujourd'hui constitué de deux logements communaux. En 1900, ce bâtiment proche de l'église était l'école des filles. Monsieur Yves Claudé témoigne régulièrement sur les réseaux sociaux de son passé à Briaucourt.



Briaucourt - c1955
Andrée et Jean Claudé, Instituteurs
Annick et Yves Claudé

Parmi ses « racontottes », il y en a une dans laquelle il livre son attachement pour le village de son enfance, à travers un petit récit de fiction dénommé « De Conflans à Briaucourt, Retour au Village ». Il brouille les pistes en mettant en scène un personnage féminin, mais ce sont ses émotions qui s'y expriment.

En voici le texte :

De Conflans-sur-Lanterne à Briaucourt, Retour au Village

« Dans le train qu'elle avait pris, d'une capitale européenne, vers une ville moyenne, puis dans un autocar la conduisant au bourg, elle avait relu ce roman incandescent de Jean Giono, « Regain », pour se préparer à revoir la terre charnelle, la terre maternelle parée de ses cheveux blonds, de ces blés mûrs frémissant au vent chaud de l'été.

Elle avait laissé ses bagages, un sac à dos et quelques effets, dans un petit hôtel que le chauffeur lui avait indiqué. Au bout de la rue, elle avait reconnu la pancarte avec le nom du village, et 3,5 Km.

Elle marche maintenant sur cette petite route qu'elle avait parcourue tant de fois, d'abord dans un landau poussé par sa mère, puis à pied, lorsque ce furent les plus jeunes à y prendre place. Elle entend cette chanson de marche qu'elle chantait avec sa mère et la marmaille, pour se donner de l'allant, sur cette route aux allures de chemin de campagne : « Le matin tout resplendit, tout chante. La terre rit, le ciel flamboie. (...) », et se surprend à la reprendre à haute voix...

Puis elle se revoit, elle avait huit ans, sur un charriot revenant des champs, rempli de betteraves et de pommes de terre, assise à même la récolte, à côté d'un petit paysan qui l'appelait sa « bonne amie », et qui jouait aux billes avec elle, à la récréation, dans la cour de l'école. Elle longe ce boisé rempli de créatures de légende, fées, lutins et loups garous, sorties de l'imagination d'un père qui ne manquait pas de lui raconter des histoires « à dormir debout » avant le coucher.



CONFLANS-S.-LANTERNE - Grands-Rue et Route de Briaucourt Cliché Folley



Tout est si familier et si étrange, elle se voit déjà sur la place du village, se désaltérant à la fontaine... alors que bien des paires d'yeux se poseraient sur elle ! « Qui est-elle ? Que fait-elle au village, seule, perdue, une survenante ? ».

Son cœur bat plus fort, alors qu'elle aperçoit ce chapeau multicolore, luisant au soleil de ses tuiles chamarrées, le clocher de l'église. Vêtue de blanc, elle porte un cierge dans cette procession de la Fête-Dieu, et bien

d'autres souvenirs ressurgissent dans un cinéma intérieur, alors que ses pas la mènent vers ce Grand Retour.

Sur la gauche, la première ferme, elle a bien changé, avec un parterre de fleurs en avant... puis elle entend : « Aurélie, Aurélie ! ». Elle n'a pas rêvé...

- Yves Claudé -



SPORT

Tour d'Alsace

Le 28 juillet, en début d'après-midi, Briaucourt a accueilli pour la 1^{ère} fois le passage du Tour Alsace. L'occasion de faire un clin d'œil à nos amis de la commune de Kunheim !

150 coureurs cyclistes passèrent vers 14h30 au village, étape reliant Vesoul à La Planche des Belles Filles. La population, invitée à préparer des décorations sur le thème alsacien (bretzels, cigognes, drapeaux...), a joué le jeu, notamment le long de la route de Conflans et la rue des Noyers.



Club de marche nordique à Conflans

Pour les personnes intéressées par quelques promenades revigorantes, une section de marche nordique a été créée à Conflans cet automne. Actuellement une quarantaine de personnes y sont déjà inscrites. Des sorties sont organisées chaque lundi et dimanche de 9h ainsi que les mercredi et jeudi à 14h. Passages par Briaucourt de prévus, avec des balades entre 5 et 10 km.

Contact auprès de Régis Pernot au 06 77 74 17 40.

NWA Nordic Walking

- Utilise 90% des muscles
- Aide à prévenir la déprime
- Libère de l'endorphine réduit le stress augmente la confiance en soi
- Renforce la zone cou / épaules
- Contribue à réduire les maladies respiratoires
- Renforce la musculature et améliore la posture
- Réduit le risque de maladies cardiaques
- Aide à la perte de poids
- Réduit le risque de diabète
- Améliore la pression artérielle et prévient l'hypertension
- Renforce le squelette et prévient l'ostéoporose
- Améliore et renforce la souplesse
- Augmente le bon cholestérol diminue le mauvais cholestérol
- Fortifie le système immunitaire

FETES DE NOEL

Gôûter de Noël des enfants

Le 9 décembre à 16h, les 24 enfants en primaire du village ont été conviés pour l'arrivée du père Noël en avant-première au village 🍪! Un goûter leur a été proposé ainsi qu'aux parents les accompagnant. Chacun des enfants avait confectionné, à cette occasion, une décoration à accrocher au sapin installé pour l'occasion.

Le Père Noël leur a ainsi offert une carte cadeau avec un ballotin de gourmandises, pour les récompenser de leur sagesse, et les convaincre à poursuivre ainsi dans la joie et le respect de chacun. Un grand merci aux parents organisateurs et aidants qui ont su aider le Père Noël à se rendre au village ! D'autres activités semblent au programme en 2024, pour les enfants, dont les retrouvailles de Carnaval au village.



Colis des aînés

Cette année 2023 fut aussi l'occasion de distribuer 47 colis aux aînés, soit 59 personnes, les 15 et 16 décembre, et ce, pour 22 femmes, 11 hommes, 12 couples et 2 femmes en maison de retraite.



2024, PREPARATIF DE L'ACCUEIL DES HABITANTS DE KUNHEIM

Briaucourt accueillera de nouveau en 2024, à la belle saison, une délégation d'habitants de Kunheim (Bas-Rhin, près de Neuf-Brisach) dont Madame Jill Köppe-Ritzenthaler, maire de cette ville alsacienne de 1 800 habitants.

Ce sera un moment festif de rencontre entre nos deux communes, auquel l'ensemble des habitants du village sera convié. Pour rappel, en 1939, une grande partie de la population de Kunheim a été hébergée temporairement à Briaucourt.

DIVERTISSEMENTS - ASSOCIATIONS

Vide-greniers

C'est sous une journée grandement ensoleillée et presque caniculaire que le 24 juin, qu'une quarantaine d'exposants sont venus présenter leurs bibelots en tout genre aux badauds. L'association la Conviviale proposait buvette et restauration.

Théâtre de Molière dans les rues

Le 28 juillet, la troupe Les Teinteurs de Textes est venue déambuler dans les rues du village sous forme de scénettes tirées des œuvres du grand Molière. Nombreux étaient les participants à ce moment culturel à renouveler.

Fête du village

Le week-end des 12 et 13 août a eu lieu la traditionnelle fête patronale qui proposait son renommé jeu de quilles, un marché du terroir et de l'artisanat, un tir à la carabine, un repas champêtre et autres buvette et petite restauration. Un moment co-organisé par l'ACCA et l'association La Conviviale.

Loto de l'ACCA à Jasney, 13 et 14 janvier 2024

Les chasseurs du village organisent un loto dans la salle des fêtes de Jasney, le samedi 13 janvier à 20h et le 14 janvier à 14h, avec à la clé, la possibilité de gagner plus de 4 000 € de bons d'achat. Buvette et restauration présentes (contact et réservations au 06 62 60 12 06 ou 06 65 98 22 09).

Ils profitent du présent bulletin pour vous faire part de leurs vœux les meilleurs pour l'année 2024.



Don du sang à Conflans, le 3 janvier 2024 de 16h30 à 19h30

Que ce soit une première fois ou une continuation, n'hésitez pas à donner votre sang à Conflans le 3 janvier prochain, entre 16h30 et 19h30 ! L'occasion de renouveler votre sang après les fêtes et d'aider les hôpitaux pour sauver de nombreuses vies. Réservation possible par Internet sur : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

Clique de Conflans

Si vous avez l'âme musicale et le respect des cérémonies officielles, jeunes et moins jeunes, alors vous pouvez contacter la clique de Conflans-sur-Lanterne qui saura vous accueillir et proposer un poste de sonneur, saxophoniste, trompettiste ou autre joueur de tambour par exemple (renseignements au 03 84 49 80 98 ou mairie-conflans-sur-lanterne@orange.fr). Suite à la venue de Monsieur le Sous-Préfet, le 8 mai 2023 au village, trois enfants de Briaucourt se sont inscrits à la clique. Félicitations à eux et n'hésitez pas à les rejoindre !

POMPIERS

Depuis le 1^{er} juillet 2023, le Sergent Coraline CLERC est la nouvelle cheffe du CPI (centre de première intervention) de Conflans-Sur-Lanterne. Elle est également habitante de la commune de Briaucourt depuis plus de 10 ans.

Mot du Sergent Coraline CLERC, cheffe de corps du CPI de Conflans-Sur-Lanterne :

« Au 24 novembre 2023, 64 interventions ont été effectuées par le CPI, dont 10 sur Briaucourt. Ses missions sont assurées par 7 sapeurs-pompiers volontaires.

Pour garantir un fonctionnement qui permette de répondre rapidement aux sollicitations, le CPI recrute des sapeurs-pompiers volontaires. Merci à toutes les personnes intéressées de contacter le secrétariat de mairie de Conflans-Sur-Lanterne au 03.84.49.80.98 ou contactmairie@conflans-sur-lanterne.fr ou la cheffe de centre le sergent CLERC Coraline au 07.84.24.05.04 ou cpi.conflans18@gmail.com ou de venir au CPI le 1^{er} dimanche matin de chaque mois.

Nous souhaitons à tous les habitants de la commune de Briaucourt de bonnes fêtes de fin d'année et leurs présentons nos bons vœux.

L'ensemble du personnel du CPI de Conflans-Sur-Lanterne ».



SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE

France Services

Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales...les agents de France Services, basés au siège de la Communauté de communes, 57 rue des Ballastières à Corbenay, vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien. (03 84 49 76 25).

Cartes d'identité

Les demandes de création ou de renouvellement de cartes d'identité doivent s'effectuer auprès d'une mairie agréée disposant du matériel nécessaire. Ainsi, les mairies de Saint-Loup-Sur-Semouse (03 84 49 06 22), Vauvillers (03 84 92 82 88), Luxeuil-Les-Bains (03 84 93 90 00), Jussey (03 84 68 11 49), et Vesoul (03 84 78 64 00) peuvent vous proposer ce service, étant précisé que les deux premières bénéficient d'une durée de traitement des demandes relativement rapide.

Inscriptions sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales peut s'effectuer sur Internet (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) ou en mairie munis d'un titre d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

Entreprises au village

Liste des entreprises de notre village, déclarées en mairie :

- Daval Thermique Sanitaire, chauffage, entretien et dépannage, 7 Bis route de Conflans, 03 84 94 52 82,
- Gavoille Daniel, terrassement, espaces verts, 11 Place du Monument, 03 84 49 88 77,
- Laurent Fabrice, terrassement, bâtiment, 13 rue du Moulin, 03 84 49 86 57,
- Pernot Chevillard, pose et revêtements de sols et murs, 11 route de Conflans, 06 13 83 50 26,
- Heidenreich Marius, pose de fenêtres, 4 rue du Blinloup, 03 84 40 94 41,
- Faivre Jérémie, travaux, maçonnerie, 12 rue du Blinloup, 06 65 98 22 09,
- Ferme Kohler, vente de produits de la ferme, distributeur automatique d'œufs, route de Conflans,
- FC Luxe Auto, vente de véhicules, 11 route de Conflans, 07 62 67 58 08,
- La Cave au Géromé, commerce épicerie ambulante le mercredi, 06 79 36 44 34,
- La Ronde Saônoise, commerce épicerie ambulante le mardi, 06 22 78 08 22.

Un institut de beauté verra très prochainement le jour au village, suite à l'arrivée de nouveaux habitants.

RAPPEL DES REGLES DU BON VOISINAGE

La vie en communauté suppose de la tolérance et de l'échange entre voisins. Si une gêne se présente, **le dialogue est souvent la clé pour sortir d'un conflit !** Si vous avez des personnes isolées ou âgées dans votre voisinage, pensez à prendre de leurs nouvelles.

Les plantations

Hors espèces invasives règlementées, vous pouvez faire pousser sur votre propriété des arbres et plantations de votre choix, mais il existe quelques règles à respecter.

Si les branches des arbres de la propriété attenante débordent sur votre terrain, vous pouvez contraindre votre voisin à les tailler. A défaut, vous êtes en droit de tailler les branchages surplombant votre propriété. Cette règle est applicable quelle que soit l'espèce d'arbre concernée (arbuste, bambou, rosier, vigne...). Si vous êtes copropriétaire avec votre voisin d'une plantation mitoyenne (haie ou arbre), chacun peut la détruire jusqu'à la limite de sa propriété.

Les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de la plantation :

- Inférieure ou égale à 2 mètres : distance de 0,5 mètre,
- Supérieure à 2 mètres : distance de 2 mètres.

Les arbres ou les haies ne doivent pas non plus cacher l'éclairage public, les panneaux de signalisation routière, ni gêner les câbles aériens électriques ou téléphoniques. En cas d'inexécution, la mairie ou l'opérateur de réseau peut obliger le propriétaire à effectuer l'élagage à ses frais.

La propreté

La commune, à travers notamment son employé technique, David, met en œuvre des moyens humains et matériels pour conserver un village propre. Le travail de David doit se compléter par le civisme et les bons gestes des habitants.

Dépôt sauvage

Régulièrement, des dépôts sauvages sont découverts le long des chemins de bois ou des rivières.

Si vous vous baladez et rencontrez un dépôt sauvage, d'autant plus en cas de présence de papiers comprenant noms, prénoms et adresses, n'hésitez pas à nous en faire part et prendre des photographies du délit. Une plainte pourra être déposée en conséquence.

Déjections canines

Les propriétaires sont invités à ramasser les déjections canines laissées par leur animal de compagnie. En plus d'indisposer les riverains et l'employé technique à chaque passage de tondeuse, les déjections contiennent des parasites qui nuisent aux plantations.

Les nuisances sonores

Tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, compresseurs... ces engins peuvent être très bruyants, c'est pourquoi la Préfecture limite ces activités à certains horaires. L'utilisation de ces engins bruyants, sauf intervention urgente, est autorisée :

- Les jours ouvrables, du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 19h30,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h (arrêté préfectoral du 18 mai 2006).

Conciliateur de justice

En cas d'impossibilité d'échanger avec votre voisin, vous avez la possibilité de prendre l'attache avec le conciliateur de justice, qui tient une permanence au siège de la communauté de communes à Corbenay (03 84 49 76 25) et mettra en œuvre une tentative de règlement amiable du litige.

